



SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
“UN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPE”

BELGRADE (SERBIE)

10-12 octobre 2007

**FACILITER L’ÉLABORATION DE PROJETS RELATIFS
AU MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON
EN EUROPE ORIENTALE, DANS LE CAUCASE
ET EN ASIE CENTRALE**

Document soumis par
le Comité de l’énergie durable par l’intermédiaire du Groupe de travail
préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires

DOCUMENTS D’INFORMATION



NATIONS UNIES



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/5
ECE/ENERGY/6
23 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Sixième Conférence ministérielle
«Un environnement pour l'Europe»
Belgrade, 10-12 octobre 2007
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

Comité de l'énergie durable

PARTENARIATS

**PARTENARIATS POUR LE SOUTIEN DE LA MISE EN ŒUVRE
DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES**

**FACILITER L'ÉLABORATION DE PROJETS RELATIFS AU MÉTHANE
PROVENANT DES MINES DE CHARBON EN EUROPE ORIENTALE,
DANS LE CAUCASE ET EN ASIE CENTRALE**

Résumé

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) réalise un programme de coopération relatif au méthane provenant des mines de charbon (MMC) sous les auspices du Comité de l'énergie durable. Cette activité s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par la CEE-ONU pour promouvoir le développement durable dans le secteur de l'énergie et renforcer à cette fin la coopération économique internationale. Le captage et l'utilisation du méthane touchent à plusieurs questions connexes et les programmes engendrent de multiples avantages socioéconomiques, en particulier une plus grande sécurité dans les mines, une diminution des émissions de gaz à effet de serre et la production locale d'énergie. Une des principales difficultés auxquelles l'industrie s'est de tout temps heurtée est celle de l'accès au financement. La CEE-ONU, en partenariat avec les pouvoirs publics et les entreprises industrielles, a lancé un programme d'assistance technique qui porte sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'élaboration de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon, l'intégration de ces projets dans les opérations d'extraction, et l'établissement de dossiers sur la valeur d'investissement en vue d'obtenir les fonds nécessaires aux projets. Le présent document contient un aperçu des avantages obtenus par la récupération et l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon ainsi que des possibilités de projets dans la région de la CEE-ONU, une présentation du programme de la CEE-ONU sur le méthane provenant des mines de charbon, et un résumé du projet visant à faciliter le financement des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon. Le fil conducteur du document est le rôle capital des partenariats: entre les pouvoirs publics et l'industrie, entre divers organismes industriels, et avec les milieux financiers.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Résumé		1
I. INTRODUCTION.....	1 – 4	3
II. POSSIBILITÉS DE CAPTAGE ET D'UTILISATION DU MÉTHANE DES MINES DE CHARBON DANS LA RÉGION DE L'EOCAC	5 – 6	4
III. PROGRAMME DE LA CEE-ONU SUR LE MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON.....	7 – 14	5
A. Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon.....	8 – 10	5
B. Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane dans ces mines	11	6
C. Financement des projets.....	12 – 14	6
IV. ÉTAT ACTUEL DU PROJET D'AIDE AU FINANCEMENT DES PROJETS RELATIFS AU MMC	15 – 18	7
V. CONCLUSIONS.....	19	9

I. INTRODUCTION

1. Le méthane est un sous-produit naturel du charbon. Il est libéré lors de l'extraction du charbon. Dans les mines souterraines, les émanations de méthane sont très dangereuses et les explosions provoquées par ce gaz sont depuis toujours redoutées. Pour atténuer ce risque, les industriels du charbon mettent en place des systèmes de ventilation. Ils y ajoutent aussi quelquefois des installations de dégazage (ou drainage) du méthane comprenant des puits souterrains et de surface. Ces puits et d'autres systèmes de récupération recueillent le méthane avant, pendant et après l'extraction de charbon. Alors que dans les systèmes de ventilation la concentration de méthane est en général inférieure à 1 % du volume d'air, dans les systèmes de drainage, le méthane peut avoir des concentrations minimales comme atteignant près de 100 %.
2. La production, le transport et l'exploitation du charbon sont à l'origine d'environ 39 % du total des émissions de gaz à effet de serre, et l'on a beaucoup parlé des effets du charbon sur la qualité de l'air et les changements climatiques¹. Cependant, le charbon est aussi, de toutes les énergies fossiles, la plus répandue géographiquement et la moins coûteuse, et il devrait continuer d'occuper une place centrale parmi les sources d'énergie, en particulier dans les pays en développement ou dont les économies sont en transition. Des efforts importants sont donc faits pour réduire l'empreinte carbone du charbon tout au long de la filière d'approvisionnement. À court terme, le captage et l'utilisation du méthane libéré au cours de l'extraction sont l'une des options les plus intéressantes et les plus rentables au stade final de la production.
3. Le méthane a un potentiel de réchauffement mondial 23 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (sur une échelle de temps de cent ans) et, après le dioxyde de carbone, il est la substance qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre. À court terme, les effets du méthane sont même plus grands puisque son potentiel de réchauffement est amplifié par la relative brièveté de sa durée de vie dans l'atmosphère – douze ans environ. Cependant, le méthane a ceci de particulier, parmi les gaz à effet de serre, qu'il est une source d'énergie et peut être injecté dans des conduites de gaz naturel, servir de combustible pour la production d'électricité, et être utilisé dans des applications industrielles comme la production de méthanol. Il présente également d'autres avantages socioéconomiques. Dans le secteur du charbon, le problème de la sécurité ne saurait être surestimé car il s'agit au sens propre d'une question de vie ou de mort.
4. Compte tenu des nombreux avantages liés à la récupération du méthane des mines de charbon (MMC), la CEE-ONU a lancé en 2004 un programme destiné à promouvoir la mise en œuvre dans la région de projets relatifs au MMC par l'échange d'informations, la définition et l'application des meilleures pratiques, et l'offre d'une assistance technique pour la planification, la conception et le financement des projets. Cette initiative a reçu un soutien financier appréciable de l'Agence pour la protection de l'environnement des Nations Unies et s'exerce en étroite collaboration avec le Partenariat sur les débouchés du méthane (Methane to Markets Partnership), partenariat intergouvernemental de 20 pays travaillant avec le secteur privé, les

¹ Energy Information Administration, USA, *International Energy Outlook 2007*, Washington, DC, USA, mai 2007, p. 73.

organisations internationales et les organisations non gouvernementales en vue de réduire les émissions de méthane.

II. POSSIBILITÉS DE CAPTAGE ET D'UTILISATION DU MÉTHANE DES MINES DE CHARBON DANS LA RÉGION DE L'EOCAC

5. Les possibilités d'utiliser le méthane des mines de charbon dans la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) sont importantes. La plupart des pays de cette région produisent des quantités non négligeables de MMC. La Fédération de Russie, l'Ukraine, le Kazakhstan, la Pologne, la Roumanie et la République tchèque sont en particulier des sources significatives d'émissions de méthane. Des possibilités peuvent également exister dans d'autres pays. Un rapport rédigé pour la septième session du Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable en 2003 indiquait que, en 2010, les émissions de MMC dans les pays en transition, y compris la partie européenne de la Communauté d'États indépendants (CEI), devraient représenter 82 millions de tonnes de CO₂e². Les analyses des coûts de réduction marginaux effectuées par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) montrent qu'une part non négligeable de ces émissions (9,3 millions de tonnes de CO₂e) pourrait être explicitée de manière rentable sans recourir à des mesures d'incitation financière supplémentaires, et que la majorité (51,9 millions de tonnes CO₂e) pourrait être rentable en se basant sur un coût inférieur à moins de 8 euros par tonne³.

6. Il convient de noter que de nombreux pays de la région ont une longue expérience en matière de récupération du MMC. En Fédération de Russie, au Kazakhstan, en Pologne, en République tchèque et en Ukraine, le méthane des mines de charbon a déjà été utilisé avec succès comme combustible pour alimenter les chaufferies sur le site, gaz naturel et carburant de véhicule et pour la production d'énergie. Cependant, lors du lancement du programme de 2004, les projets existants, sauf en République tchèque, commençaient seulement à produire pleinement leurs effets. La situation a maintenant évolué car les capitaux affectés aux projets sur le carbone affluent dans la région, l'industrie minière, en voie de privatisation, est bien dotée en capital par rapport à il y a tout juste trois ans, les obstacles réglementaires s'estompent peu à peu, et le secteur minier sait voir l'intérêt du projet. Il n'en reste pas moins que, par rapport à d'autres pays comme l'Allemagne, l'Autriche, les États-Unis et le Royaume-Uni, il reste encore beaucoup à faire. On reviendra en détail sur ce point plus loin dans le document.

² Schultz Karl, *Possibilités pour les économies en transition de tirer parti des mécanismes de flexibilité prévus par le Protocole de Kyoto: considérations générales pour le méthane des gisements et des mines de charbon*, préparé pour la sixième session, CEE-ONU, Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable, 17-18 novembre 2003.

³ Agence de protection de l'environnement des États-Unis. *International Analysis of Methane and Nitrous Oxide Abatement Opportunities: Report to Energy Modeling Forum, Working Group 21*. Juin 2003.

III. PROGRAMME DE LA CEE-ONU SUR LE MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON

7. Le programme de la CEE-ONU sur le méthane provenant des mines de charbon a trois composantes principales: le Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon, l'Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane de ces mines, et le projet extrabudgétaire destiné à faciliter le financement des projets relatifs au MMC.

A. Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon

8. Le Groupe ad hoc d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon, créé en 2004, est un forum de spécialistes qui a pour vocation d'échanger des idées et des informations sur les meilleures pratiques en vue d'encourager la mise en œuvre de programmes viables relatifs au captage et à l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon. Il s'occupe principalement de la région de la CEE-ONU et plus précisément des pays mentionnés dans la section III. Toutefois, la composition du groupe a un caractère mondial puisqu'il réunit des spécialistes de pays non membres de la CEE-ONU, parmi lesquels l'Autriche, le Brésil, la Chine, l'Inde, le Japon, le Mexique et le Nigéria. Il compte également des membres appartenant à d'autres organisations internationales et intergouvernementales, dont le Partenariat sur les débouchés du Méthane, l'Organisation internationale du Travail, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le secteur privé, à travers les investisseurs, les promoteurs de projets, les vendeurs et les sociétés minières, est très actif.

9. Le large éventail des acteurs prenant part aux travaux du Groupe spécial d'experts souligne l'importance de conclure des partenariats fructueux entre les différents participants. Vu les nombreux obstacles techniques, commerciaux et juridiques à vaincre, un seul organisme aurait beaucoup de mal à les surmonter tous. En travaillant ensemble, les États et les entreprises industrielles peuvent régler les problèmes liés aux barrières juridiques et réglementaires, tandis que le secteur privé apportant les capitaux nécessaires au marché, palliant le manque de moyen de la plupart des États. Compte tenu des marges relativement serrées dans la gestion de certains projets, le secteur privé apporte aussi un esprit d'entreprise et une souplesse qui sont utiles pour assurer la rentabilité des projets.

10. Le Groupe spécial d'experts se réunit une fois par an à Genève pour examiner les questions importantes qui se posent aux responsables de l'industrie du charbon et du MMC et élaborer un programme de travail pour l'année. Il s'efforce de déterminer les éléments décisifs pour le succès des exploitations là où son expertise peut aider à résoudre les problèmes. Actuellement il travaille entre autres sur l'harmonisation de la terminologie employée dans le secteur du MMC et étudie particulièrement les moyens d'utiliser le méthane de qualité inférieure dans les limites d'explosivité ou près de celle-ci, technique qui est une source non négligeable d'émissions et riche de potentialités, mais constitue également un défi du point de vue technologique et juridique.

B. Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane dans ces mines

11. Les projets relatifs au MMC sont de deux types: ceux qui concernent le dégazage en amont et ceux qui portent sur l'utilisation en aval. En amont, les activités sont directement liées aux opérations minières et sont généralement conçues pour améliorer la sécurité dans les mines. Les activités réalisées en aval sont pour la plupart externes et n'ont que peu d'impact sur les opérations d'extraction. Si les opérations en aval revêtent un grand intérêt, la sécurité dans la mine représente pour tous les participants appartenant à l'industrie la première priorité. Cela engendre quelquefois une vision à courte vue, occultant le fait que les projets d'utilisation du MMC peuvent contribuer à financer l'amélioration des opérations en amont. Le Groupe d'experts a donc accordé une grande importance aux questions de la sécurité dans les mines face aux risques d'explosion du méthane et a créé l'Équipe spéciale, chargée d'ouvrir un dialogue actif et fructueux sur les questions de sécurité. Cette équipe a déjà élaboré plusieurs études de cas qui montrent les conséquences économiques bénéfiques que peuvent engendrer les investissements dans le domaine du drainage de méthane (ECE/ENERGY/GE.4/2007/5 à 9). L'Équipe spéciale est actuellement en train d'examiner les dispositions réglementaires qui sont un frein au drainage du méthane au lieu de le favoriser.

C. Financement des projets

12. La poursuite des projets relatifs au MMC a été grandement freinée par la difficulté d'obtenir les crédits nécessaires à leur financement. Jusqu'à il y a peu, la plupart de ces projets étaient autofinancés, et de nombreux promoteurs étaient mal préparés à une recherche de fonds sur le marché des capitaux. Ils n'avaient pas les compétences voulues pour monter un dossier sur la valeur du placement selon les normes internationalement acceptables, ne connaissaient pas la variété des titres d'emprunt et des options sur actions disponibles sur les marchés ou n'y avaient pas accès, et n'avaient aucune expérience en ce qui concerne la présentation de projets à la communauté financière.

13. La CEE-ONU travaille depuis longtemps et avec succès avec les gouvernements et les entreprises d'industrie charbonnière de sa région, qui comptent parmi eux les plus gros producteurs de charbon du monde et sont aussi à l'origine des plus importantes émissions de MMC au niveau mondial. Il s'agit essentiellement de l'Allemagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de la Pologne, de la République tchèque, du Royaume-Uni et de l'Ukraine. La CEE-ONU entretient aussi depuis longtemps des relations fructueuses avec les milieux financiers pour aider les pays membres à maîtriser et appliquer les principes de la gestion financière et déterminer les produits financiers adaptés aux projets sur les énergies renouvelables, tels les projets sur l'efficacité énergétique.

14. En 2004, la CEE-ONU a lancé un projet financé par l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis pour faire face aux difficultés financières de l'industrie du MMC dans la région (ECE/ENERGY/GE.4/2004/2). L'objectif de ce projet est d'aider les éventuels promoteurs de projets à identifier les réalisations possibles en matière de récupération et d'utilisation du MMC, de travailler avec eux sur la conception et la structure du projet, de leur offrir un soutien technique et une formation pour l'élaboration et la présentation de dossiers sur

la qualité de l'investissement, et de prendre des contacts avec les milieux financiers pour proposer les projets. Dans une perspective de viabilité, le renforcement des capacités et la formation sont des composantes clefs du projet. Celui-ci se poursuivra jusqu'en 2008.

IV. ÉTAT ACTUEL DU PROJET D'AIDE AU FINANCEMENT DES PROJETS RELATIFS AU MMC

15. À dessein, le projet n'a concerné que la Fédération de Russie et le Kazakhstan les deux premières années, et il sera ouvert aux autres pays de la région au quatrième trimestre de 2007. L'avancement du projet s'est avéré plus lent que prévu. La principale difficulté vient des profonds changements qui ont affecté le marché du carbone. Au moment où le projet a été pour la première fois formulé en 2003, la situation en matière d'investissement était tout à fait différente. Les flux des capitaux affectés aux projets de réduction du carbone étaient rares, les investisseurs sérieux très peu nombreux, et les industries extractives dans la plupart des économies en transition et des pays en développement n'avaient encore que des relations très élémentaires avec le marché des capitaux. La situation s'est radicalement modifiée. Aujourd'hui, le marché du carbone attire beaucoup de capitaux et les projets relatifs au MMC sont considérés comme une classe d'actifs attrayante. En Fédération de Russie et au Kazakhstan, les grandes compagnies minières ont privatisé et consolidé leurs avoirs en créant des sociétés extrêmement complexes et bien gérées, dotées des capitaux nécessaires pour mettre en place leurs propres projets ou rechercher des partenariats. En conséquence, les sociétés minières de la Fédération de Russie ont manifesté très peu d'intérêt à coopérer avec la CEE-ONU dans le cadre de ce programme, sauf en ce qui concerne les projets sur le méthane dilué d'air de ventilation (MAV). Au Kazakhstan, plusieurs sociétés ont déjà établi des relations avec des promoteurs de projets et, dans ce pays aussi, les possibilités se trouvent donc réduites.

16. À la fois en Fédération de Russie et au Kazakhstan, on est confronté à deux autres grandes difficultés: le cadre réglementaire et la portée du projet.

a) En Fédération de Russie, ce n'est que récemment que le Gouvernement a fixé les règles pour les projets de mise en œuvre conjointe. Ce retard dans la définition des règles a jusqu'à présent fait hésiter les promoteurs de projets relatifs au MMC en Fédération de Russie. Le Kazakhstan n'a pas encore ratifié le Protocole de Kyoto, ce qui constitue également un facteur inhibiteur de l'investissement;

b) La portée du projet a été une importante pierre d'achoppement dans les négociations entre les concepteurs de projets et les milieux miniers. Les concepteurs et les investisseurs sont surtout intéressés par ce qui se passe en aval d'un projet, c'est-à-dire l'aspect utilisation. C'est ce segment de la chaîne d'approvisionnement qui permet de gagner de l'argent grâce au marché du carbone et aux ventes d'énergie. En outre, c'est aussi sur ce segment qu'ils ont le plus d'influence et de contrôle. De l'autre côté, la dégazification des mines, c'est-à-dire le segment en amont, entraîne plus de frais qu'il n'engendre de revenus, ce qui le rend peu intéressant pour les concepteurs. La dégazification du méthane est placée sous le seul contrôle de l'autorité minière et des instances de régulation, ce qui rend le projet encore moins attrayant en tant que véhicule d'investissement. Les investisseurs et les concepteurs ont donc de tout temps été réticents à investir dans les programmes de dégazification, préférant séparer les activités du début et de la

fin de la chaîne. Toutefois, dans de nombreux pays en développement ou dont l'économie est en transition, l'industrie minière est beaucoup plus préoccupée par les questions de sécurité et la dégazification que par l'utilisation du MMC. Les projets relatifs au MMC ne l'intéressent guère, sauf s'ils se traduisent par une amélioration significative des systèmes de dégazification. Donc, si l'on veut obtenir le soutien des opérateurs miniers, les modèles de développement devront de plus en plus incorporer à la fois les infrastructures en amont et en aval et les opérations d'investissement.

17. Pour aller de l'avant, le secrétariat s'est entretenu avec des concepteurs de projets relatifs au MMC et de nombreux représentants des milieux financiers, en particulier ceux présents sur le marché du carbone. De manière générale, les investisseurs ont exprimé les points de vue exposés dans le présent document. Le volume des capitaux à la recherche de projets sur la réduction des gaz à effet de serre est sidérant. En outre, les investisseurs jouissent d'une très forte crédibilité et font valoir leurs contacts avec toutes les banques commerciales et d'investissements connues, les chefs d'entreprises et les groupements d'investisseurs. Les sociétés minières et les possibilités de réaliser un projet relatif au MMC dans la région de l'EOCAC, en particulier dans des mines privatisées, sont des cibles séduisantes pour les concepteurs de projets et les investisseurs. En elles-mêmes, elles suscitent un fort intérêt de la part des investisseurs. À l'inverse, les projets utilisant du méthane dilué d'air de ventilation (MAV) présentent davantage de risques, représentent un défi technologique et sont coûteux. Ces projets intéressent beaucoup moins les investisseurs. Il s'agit donc là d'un domaine dans lequel les mines de la région de l'EOCAC pourraient être davantage disposées à coopérer avec l'ONU-CEE.

18. Compte tenu de son expérience et des contacts qu'elle a eus avec les investisseurs et les représentants des milieux concernés par le MMC, l'ONU-CEE est parvenue aux conclusions suivantes:

a) De nombreux investisseurs et même certaines entreprises minières voient un intérêt à coopérer avec l'ONU-CEE du fait que tous les projets présentés auront déjà fait l'objet d'une analyse approfondie et d'un accord;

b) Parmi les crédits sur les émissions de carbone, les projets relatifs au MMC sont particulièrement prisés car ils peuvent faire valoir l'avantage social de la sécurité dans les mines, la forte production d'émissions à partir d'une source unique, la relative facilité à quantifier et contrôler la réduction d'émissions, et la stabilité croissante du secteur minier;

c) Les investisseurs font preuve de plus en plus de créativité en offrant un éventail d'options d'achats, y compris sous la forme d'offres groupées, dans lesquelles les ventes de charbon sont associées aux réductions d'émissions;

d) Les acheteurs de crédits de carbone commencent à avoir des attentes plus réalistes au niveau de l'offre et à abaisser le montant minimum des transactions de 500 000 tonnes à 100 000 ou 50 000 tonnes de CO₂ dans la période allant de 2008 à 2012;

e) Les sociétés d'exploitation minière subordonnent la conclusion d'accords d'achat de droits d'émissions pour le MMC à un soutien en matière d'ingénierie et d'investissement pour améliorer les installations de dégazification du méthane;

f) Il est possible que le marché des actions soit surcapitalisé compte tenu de l'afflux massif de capitaux sur le marché du carbone ces deux dernières années; cependant, de nombreux concepteurs de projets continuent d'avoir du mal à obtenir des capitaux d'emprunt car le profil de risque est très élevé et les biens donnés en garantie sont faibles – un accord d'achat de droits d'émissions ne constitue pas la plupart du temps une garantie acceptable.

V. CONCLUSIONS

19. Les possibilités de récupérer et d'utiliser le MMC dans la région de l'EOCAC sont importantes, et pourraient engendrer des bénéfices durables sur le plan économique, social et environnemental. Si la mise en œuvre des projets est à certains égards encourageante, les progrès sont minces par rapport aux réalisations d'autres régions comme l'Asie de l'Est. Pour que le secteur se développe, il est indispensable que les promoteurs de projets puissent avoir rapidement accès aux fonds nécessaires pour couvrir les coûts d'investissement élevés correspondant à la mise en place et au fonctionnement d'installations de drainage et d'utilisation du méthane pour des périodes de dix à vingt ans. Cette nouvelle étape requiert des efforts considérables de la part des entreprises d'exploitation du charbon et du MMC, des gouvernements hôtes, des institutions internationales et de la communauté financière. Ensemble ces parties prenantes peuvent créer des réseaux pour mieux estimer les possibilités et faire appel aux produits financiers appropriés. La CEE-ONU, en coopération avec le Partenariat sur les débouchés du méthane, soutient ces efforts tout d'abord en tant que forum d'encouragement aux partenariats et, d'autre part, en tant qu'organisation internationale soutenant activement le financement des projets relatifs au MMC par le biais d'un projet d'assistance technique.
